

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

> Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Organización de las Naciones Unidas para la Educación, la Ciencia y la Cultura

Организация Объединенных Наций по вопросам образования, науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة للتربية والعلم والثقافة

> 联合国教育、· 科学及文化组织 .

Comité d'approbation

4AP

Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport

Paris, Siège de l'UNESCO, bâtiment Fontenoy 23 mai 2014

Distribution limitée

ICDS/4AP/Doc.6 23 mai 2014 Original anglais

RAPPORT FINAL

À la suite de la quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention internationale contre le dopage dans le sport, le Comité d'approbation du Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport, nouvellement nommé, s'est réuni au Siège de l'UNESCO le 23 mai 2014. Le présent rapport donne un aperçu des débats et fournit des informations détaillées sur les décisions prises par le Comité.

Point 1 de l'ordre du jour – Ouverture de la réunion

- 1. Le Comité d'approbation du Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport (ci-après dénommé « le Comité ») s'est réuni au Siège de l'UNESCO le 23 mai 2014. Tous les États parties ont été représentés à la réunion (voir annexe II). M. Schischlik, Chef d'équipe pour le Programme antidopage et sport, a souhaité la bienvenue aux participants et a présenté les excuses du Sous-Directeur général pour les sciences sociales et humaines, M. Philippe Quéau, qui avait été obligé de s'absenter pour une urgence de dernière minute. M. Schischlik a félicité les membres pour le renouvellement de leur mandat ou leur désignation, et a présenté de manière synthétique les fonctions qu'ils devraient assumer, ainsi que l'importance de la promotion du Fonds pour en élargir la portée et l'impact. Il a ensuite fourni un aperçu des points de l'ordre du jour à aborder pendant la journée, puis a donné la parole au Président du Comité pour l'exercice 2012-2013, M. Gennady Aleshin, représentant de la Fédération de Russie.
- 2. À son tour, M. Aleshin a remercié l'ensemble des membres de leur attachement à la lutte contre le dopage et a relevé l'importance de leur présence ainsi que de leur engagement constant à assurer la bonne administration du Fonds.

Point 2 de l'ordre du jour – Règlement intérieur

- 3. Le Secrétariat a présenté le point 2 de l'ordre du jour relatif au règlement intérieur régissant les débats du Comité (ICDS/4AP/Doc.2). Les nouveaux membres ont été informés que le Comité avait été officiellement créé par la Conférence des Parties à sa deuxième session (octobre 2009). À cette occasion, avait été adoptée la résolution 2CP/4.3 établissant la composition du Comité d'approbation et son mandat, à savoir l'affectation des ressources du Fonds conformément aux décisions prises par la Conférence des Parties. Par la suite, lors sa première réunion en session, tenue le 16 avril 2010, le Comité d'approbation avait adopté un règlement intérieur simplifié contenant trois dispositions fondamentales :
 - conformément à la résolution 2CP/4.3, seuls les six représentants des États parties élus par la Conférence des Parties ont le droit de vote ;
 - le Comité d'approbation se réunira, en session ou hors session, afin de se prononcer sur les demandes soumises au Fonds ;
 - le Comité prendra toutes ses décisions à la majorité simple (résolution 2AP/2).
- 4. Par ailleurs, le Secrétariat a indiqué que le manuel du Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport (ci-après dénommé « le manuel ») exposait les règles régissant le Fonds, qui avaient été définies par la Conférence des Parties à ses première, deuxième, troisième et quatrième sessions (résolutions 1CP/7, 2CP/4.3, 3CP/6.3 et 4CP/7).

Point 3 de l'ordre du jour - Élection du Président

5. Le Secrétariat a lancé un appel à candidatures pour la fonction de président du Comité pour l'exercice biennal 2014-2015. Le représentant du Koweït a pris la parole pour proposer que M. Gennady Aleshin, représentant de la Fédération de Russie, soit élu à ce poste. Cette proposition a été appuyée par le Mexique et la Zambie, puis approuvée par tous les autres membres du Comité. M. Gennady Aleshin a été élu par acclamation.

Résolution 4AP/1

Le Comité d'approbation,

1. Élit M. Gennady Aleshin (Fédération de Russie) Président du Comité d'approbation (2014-2015).

Point 4 de l'ordre du jour – Point sur la situation financière du Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport

4.1 - Situation financière du Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport

- 6. Le Président du Comité d'approbation, M. Gennady Aleshin, a présenté le point 4 de l'ordre du jour et invité le Secrétariat à donner un aperçu de la situation financière du Fonds. Le Secrétariat a présenté l'état financier certifié (ICDS/4AP/Doc.4), en indiquant qu'au 31 décembre 2013, le solde du Fonds s'élevait à 3 332 765,88 dollars des États-Unis. Il a été souligné que cela représentait 300 000 dollars de plus par rapport au solde de clôture de l'exercice biennal précédent (2011-2012).
- 7. Les membres ont été avisés que le solde de fin d'exercice annuel comprenait des contributions de sept États parties, pour un montant total de 1 212 276,80 dollars, ainsi que les intérêts courus. Six de ces États parties (Australie, Fédération de Russie, Finlande, France, Koweït et Monaco) étaient des contributeurs réguliers, et la République de Corée avait fourni sa première contribution. Le Secrétariat a annoncé qu'en plus des contributions prises en compte dans l'état financier, une somme d'un montant de 276 626 dollars avait été versée en 2014 par la Fédération de Russie. En outre, il a été noté qu'une contribution de la Finlande était en attente.
- 8. Le Secrétariat a ensuite présenté aux membres la répartition des dépenses financières pour la période 2012-2013, puis a conclu que malgré le nombre record de projets approuvés pendant l'exercice biennal précédent, l'excédent des recettes par rapport aux dépenses restait supérieur à 140 000 dollars par an. Ainsi, concernant la résilience financière du Fonds, il convenait de signaler que le solde de clôture de chaque exercice biennal restait supérieur à celui du début de l'exercice. Il a été noté que pour maintenir cette croissance financière limitée, le Secrétariat assurerait le suivi des contributions par rapport aux projets approuvés et relancerait les activités de plaidoyer afin d'attirer de nouveaux contributeurs parmi les États parties. Le Président, M. Gennady Aleshin, a soutenu cette action de sensibilisation en appelant davantage de pays à contribuer au Fonds.

Résolution 4AP/2

Le Comité d'approbation,

- 1. Ayant examiné le document ICDS/4AP/Doc.4,
- 2. Exprime sa gratitude aux États parties qui ont versé des contributions financières au Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport.

4.2 et 4.3 – Mise en œuvre des projets précédemment approuvés et demandes en cours de préparation

9. Le Secrétariat a présenté un rapport oral sur l'état d'avancement des projets approuvés par le Comité en septembre 2013, ainsi que la répartition des demandes en cours de préparation. À cet égard, il a été indiqué que sur les 27 projets (y compris cinq initiatives régionales) approuvés lors de la précédente session du Comité, 25 étaient en cours et 2 en attente de signature de contrat¹. Le Secrétariat a également annoncé qu'il restait 22 demandes en cours de préparation (8 pour l'Afrique, 1 pour les États arabes, 4 pour l'Asie et le Pacifique, 2 pour l'Europe et l'Amérique du Nord et 7 pour l'Amérique latine et les Caraïbes), qui n'avaient pas été jugées prêtes à être examinées par le Comité. Le Secrétariat du Fonds continuerait d'aider les États parties à

Un projet régional présenté par le Guatemala (demande n° 1246), qui n'a pas encore été lancé en raison de la présentation tardive de la troisième lettre de soutien, et un projet national présenté par l'Iraq (demande n° 1252), qui n'a pas encore été lancé en raison de l'absence de réponse de la part des chefs de projet depuis l'envoi de la lettre d'approbation, en septembre 2013.

préparer et finaliser ces propositions afin d'en soumettre une partie lors de la session du Comité d'approbation qui se tiendrait à l'automne 2014.

Point 5 de l'ordre du jour – Approbation des demandes

- 10. Le Président a présenté le point 5 de l'ordre du jour et invité le Secrétariat à donner un aperçu des nouvelles demandes adressées au Fonds. Le Secrétariat a tout d'abord informé les membres que 14 demandes provenant de toutes les régions du monde, y compris trois projets régionaux, avaient été finalisées et jugées complètes et conformes aux règles régissant le Fonds. En outre, cinq demandes avaient été présentées par des pays n'ayant jamais bénéficié du Fonds. Le Secrétariat a indiqué que huit des projets soumis au Comité relevaient de la priorité du Fonds relative à l'éducation, un de la priorité relative aux conseils sur les politiques, et cinq de la priorité relative au mentorat et au renforcement des capacités.
- 11. Le Secrétariat a attiré l'attention sur des problèmes persistants liés à la mise au point des demandes. D'abord, les échéances fixées pour la réception des demandes définitives étaient rarement respectées par les États parties demandeurs. Ensuite, le Secrétariat consacrait régulièrement beaucoup de temps à réviser des demandes qui, par la suite, ne faisaient l'objet ni d'une révision ni d'une nouvelle présentation par les États parties. Enfin, la plupart des demandes reçues ne fournissaient pas les données de base requises. Pour remédier au dernier problème, le Secrétariat a avisé les membres qu'un modèle pédagogique de demande contenant les informations essentielles ainsi que des conseils utiles serait élaboré et présenté pour approbation à la session de l'automne 2014. En outre, le site Web du Fonds serait remanié afin de le rendre plus facile d'utilisation et de mieux faire comprendre aux futurs demandeurs les principaux aspects de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un projet. La représentante de la Finlande a par ailleurs proposé de définir des critères de sélection des projets pour mieux guider les candidats.
- 12. Le Comité a ensuite examiné les demandes finalisées présentées par les pays suivants : Arménie, Cuba (x2), Roumanie, Malaisie, Singapour (projet régional), République de Moldova, Cambodge, Jamaïque, Kenya (projet régional), Malawi, Maroc (projet régional), Maurice et Tunisie. Au terme de l'examen de ce point de l'ordre du jour, un total de 14 projets a été approuvé, dont trois initiatives régionales. Au nombre de ces projets figuraient des programmes de renforcement des capacités visant à promouvoir la coopération bilatérale et multilatérale, des campagnes globales de sensibilisation ciblant un éventail de parties prenantes aux niveaux national et communautaire, ainsi que des programmes d'éducation ponctuels mettant l'accent sur la méthode de « formation des formateurs ». En application de la décision du Comité d'approbation visant à accorder une plus grande place à l'impact des projets financés par le Fonds, toutes les demandes présentées comprenaient un volet suites et évaluation du projet.

Résolution 4AP/3

Le Comité d'approbation,

1. Ayant examiné le projet soumis par l'Arménie (demande n° 1260),

Approuve un financement de 19 964 dollars des États-Unis pour ce projet²;

Les membres du Comité ont salué la présentation claire de la demande, les activités ciblées et les importantes suites éventuelles du projet, avec la poursuite, après la fin du projet, du prix récompensant le meilleur athlète Franc Jeu par le Comité national olympique. Les suites et l'impact éventuels du projet étaient établis grâce à la participation d'un vaste éventail d'acteurs à son élaboration et à sa mise en œuvre, notamment l'Agence antidopage finlandaise (FINADA) et l'Organisation régionale antidopage d'Europe de l'Est. Concernant le volet éducation, les membres ont estimé que les ateliers devaient aller au-delà du simple transfert de connaissances, en accordant davantage de place à la réflexion sur les dimensions éthiques du sport de compétition et sur les

2. Ayant examiné le projet soumis par Cuba (1) (demande n° 1261),

Approuve en principe ce projet, sous réserve de l'adaptation des activités prévues et de la révision du budget proposé conformément aux recommandations des membres du Comité³:

3. Ayant examiné le projet soumis par Cuba (2) (demande n° 1262),

Approuve en principe ce projet, sous réserve de l'adaptation des activités prévues et de la révision du budget proposé conformément aux recommandations des membres du Comité⁴:

4. Ayant examiné le projet soumis par la Roumanie (demande n° 1263),

Approuve un financement de 19 780 dollars des États-Unis pour ce projet⁵;

5. Ayant examiné le projet soumis par la Malaisie (demande n° 1264),

Approuve un financement de 19 780 dollars des États-Unis pour ce projet⁶;

valeurs dont il était porteur. L'Agence mondiale antidopage (AMA) a également proposé d'aider l'Arménie à mettre la dernière touche aux questionnaires rédigés en anglais avant qu'ils ne soient traduits dans d'autres langues, en vue d'appuyer l'analyse et l'évaluation des données collectées.

Les membres se sont vivement félicités des deux demandes de projet (n° 1261 et 1262) présentées par Cuba de manière simultanée, car elles ne se distinguaient que par les bénéficiaires ciblés. Le Comité a convenu que pour tirer pleinement parti des activités prévues, celles-ci devaient être plus spécifiquement adaptées aux groupes cibles concernés (équipes sportives nationales pour la demande n° 1261 et élèves d'écoles de sport pour la demande n° 1262). À cet égard, il a été observé que le Bureau régional de l'AMA pour l'Amérique latine et les Caraïbes pouvait appuyer cette révision et proposer des matériels pédagogiques existants pour qu'ils soient diffusés par les chefs de projet. Les membres du Comité ont fait part de leur préoccupation quant à la similitude des dépenses prévues pour chacun des projets, et ont demandé que les deux budgets soient révisés de façon qu'ils concordent concrètement avec les activités proposées. En particulier, il a été noté qu'il devait y avoir un lien direct entre le nombre de bénéficiaires ciblés et la quantité de matériels à produire.

4 Voir note 3.

Le Comité a accueilli favorablement le troisième projet national de la Roumanie présenté au titre du Fonds, et a salué le fait que cette demande était axée sur l'impact du projet, lequel faisait partie d'un ensemble d'activités antidopage à l'échelon national. L'importance du volet visibilité, l'utilisation des multimédias pour la promotion des objectifs du projet et la participation de sportifs nationaux servant de modèles ont également été mises en avant. Ont aussi été citées l'évaluation prévue (questionnaire avant et après les activités) et la publication de données ventilées dans une revue sportive nationale. Les membres ont suggéré que les chefs de projet soient mis en contact avec les responsables de l'initiative nationale tunisienne (demande n° 1273), étant donné la place de choix accordée par les deux projets à la lutte contre le dopage dans le culturisme et les salles de fitness, pour qu'ils puissent mettre en commun et comparer leurs conclusions. En outre, des questions ont été soulevées concernant la possibilité d'obliger les salles de sport privées à contribuer, à l'avenir, aux formations et à la certification. Les membres ont par ailleurs recommandé que les chefs de projet utilisent les matériels élaborés pour les initiatives précédentes, lorsque c'était possible. Concernant le volet éducation, ils ont estimé que les ateliers devaient aller au-delà du simple transfert de connaissances, en accordant davantage de place à la réflexion sur les dimensions éthiques du sport de compétition et sur les valeurs dont il était porteur.

Les membres du Comité se sont vivement félicités du premier projet présenté par la Malaisie au titre du Fonds, et ont accueilli avec satisfaction l'ambitieuse et vaste campagne nationale qui témoignait d'une solide collaboration multipartite (Ministère/ONAD/ORAD/police), ainsi que les importantes suites que le groupe proposé d'ambassadeurs bénévoles de l'éducation pourrait donner au projet. La traduction des principaux matériels de l'AMA en bahasa a reçu un soutien sans réserve, et les membres ont encouragé les chefs de projet à partager les documents traduits avec l'AMA pour que celle-ci les propose en téléchargement sur son site Web. Concernant le volet éducation, les membres ont estimé que les ateliers devaient aller au-delà du simple transfert de connaissances, en accordant

- Ayant examiné le projet régional soumis par Singapour (demande n° 1265),
 Approuve un financement de 49 961 dollars des États-Unis pour ce projet régional⁷;
- 7. Ayant examiné le projet soumis par la République de Moldova (demande n° 1266),

 Approuve un financement de 19 920 dollars des États-Unis pour ce projet⁸;
- Ayant examiné le projet soumis par le Cambodge (demande n° 1267),
 Approuve un financement de 18 714 dollars des États-Unis pour ce projet⁹;
- Ayant examiné le projet soumis par la Jamaïque (demande n° 1268),
 Approuve un financement de 19 753 dollars des États-Unis pour ce projet¹⁰;

davantage de place à la réflexion sur les dimensions éthiques du sport de compétition et sur les valeurs dont il était porteur.

Les membres du Comité ont salué la formulation claire et stratégique du deuxième projet régional présenté par Singapour au titre du Fonds, projet qui mettait à profit des événements majeurs tels que les 28^e Jeux d'Asie du Sud-Est pour maximiser son impact et sa portée. En particulier, il a été noté que cette initiative constituait un exemple marquant de renforcement des capacités transfrontières impliquant des acteurs gouvernementaux et des représentants du mouvement sportif, notamment avec l'élaboration des modules « formation des formateurs » en collaboration avec les agences antidopage du Japon et de l'Australie (JADA et AUSADA). D'autre part, le Comité a évoqué les suites importantes du projet, à savoir la constitution d'un comité d'experts en contrôle du dopage de l'Organisation régionale antidopage (ORAD) d'Asie du Sud-Est, qui serait composé de formateurs d'agents de contrôle du dopage et chargé de suivre les activités menées dans ce domaine après la fin du projet.

Le Comité a souligné l'effort considérable consenti par la République de Moldova pour soumettre sa première demande de projet au titre du Fonds, et a estimé que ce projet constituait un bon exemple de renforcement des capacités au niveau intrarégional (en associant la République de Moldova, la Roumanie et l'Arménie pour sa mise en œuvre). Les membres ont également salué l'utilisation de matériels de l'AMA existants, l'ampleur et la créativité du volet promotion et visibilité, ainsi que l'enquête d'évaluation avant et après les activités. En revanche, ils ont estimé que les séminaires, dont l'objet était d'amplifier l'impact du projet, pouvaient être rendus plus interactifs. Il a notamment été recommandé de recourir à la méthode « formation des formateurs » et d'inclure un sujet de discussion sur les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques, question très pertinente pour les groupes ciblés. Enfin, l'AMA a proposé d'aider la République de Moldova à mettre la dernière main aux questions de l'enquête suivant le modèle Franc Jeu/Entraîneurs Franc Jeu de l'organisation, en vue de faciliter l'analyse des données à la fin du projet.

Les membres du Comité ont accueilli favorablement la première demande de projet national présentée par le Cambodge au titre du Fonds, et ont relevé que cette initiative était bien conçue et comprenait des activités adaptées à un groupe cible spécifique. Ils se sont également félicités que le projet s'inscrive dans un ensemble plus large d'activités antidopage menées par l'Agence antidopage du Cambodge (CADA) et qu'il s'appuie sur des compétences régionales étendues. En outre, ils ont reconnu les suites et l'impact éventuels du projet. À cet égard, la traduction de la totalité des matériels pédagogiques en khmer et la désignation, dans chaque fédération nationale participante, de points focaux antidopage ont été saluées. Concernant le volet éducation, les membres ont estimé que les ateliers devaient aller au-delà du simple transfert de connaissances, en accordant davantage de place à la réflexion sur les dimensions éthiques du sport de compétition et sur les valeurs dont il était porteur.

Les membres du Comité ont examiné avec grand intérêt le troisième projet soumis par la Jamaïque au titre du Fonds. Ils ont relevé que cette initiative était présentée de façon concise et qu'elle viendrait appuyer le renforcement des capacités dont le pays avait tant besoin, en faisant appel à un vaste éventail d'acteurs (gouvernementaux et issus du mouvement sportif). Il a été jugé que le fait qu'elle s'inscrive dans le cadre plus large des activités qui seraient menées par la Commission antidopage de la Jamaïque (JADCO) et le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) assurerait un retour

11

12

13

10. Ayant examiné le projet régional soumis par le Kenya (demande n° 1269),

Approuve en principe ce projet régional¹¹, sous réserve de la fourniture de deux lettres de soutien supplémentaires ;

11. Ayant examiné le projet soumis par le Malawi (demande n° 1270),

Approuve un financement de 11 550 dollars des États-Unis pour ce projet 12;

12. Ayant examiné le projet régional soumis par le Maroc (demande n° 1271),

Approuve en principe ce projet régional¹³, sous réserve de la fourniture, dans l'une des langues de travail, de la troisième lettre de soutien obligatoire et de la révision du budget proposé conformément aux recommandations des membres du Comité;

sur investissement. Afin de consolider les suites du projet, les membres ont recommandé de mettre en place un mécanisme concret pour soutenir le suivi et l'évaluation.

Les membres du Comité se sont vivement félicités du premier projet régional présenté par le Kenya, et ont reconnu que cette initiative était essentielle pour harmoniser les approches régionales et promouvoir l'importance de l'investissement dans la lutte contre le dopage auprès des décideurs. La bonne utilisation des matériels de l'AMA et le fort engagement de l'ORAD d'Afrique Zone V ont été accueillis avec satisfaction. Plus particulièrement, les membres ont relevé l'importance de l'aide fournie par l'ORAD pour la définition de critères de sélection des participants, l'élaboration de l'ordre du jour de la réunion et la création d'un outil d'évaluation. En outre, ils ont estimé que les résultats du projet régional mis en œuvre par le Burundi (demande n° 1258) sous la direction de l'ORAD d'Afrique Zone V devraient être partagés avec les participants à cette initiative, en vue d'assurer une cohérence au niveau régional. Conformément aux règles régissant le Fonds, les demandes régionales « doi[ven]t également être accompagné[es] d'au moins trois lettres de soutien émanant d'autres gouvernements concernés par le projet ». En conséquence, les membres ont demandé que deux lettres de soutien supplémentaires soient soumises par voie officielle.

Les membres du Comité ont salué le deuxième projet présenté par le Malawi au titre du Fonds, qui s'appuyait sur les résultats du premier projet. Ils ont relevé l'engagement ferme de l'ORAD d'Afrique Zone VI et souligné le programme relatif aux ateliers, basé sur des expériences régionales et nationales. En outre, ils ont estimé que la contribution proposée, à savoir la définition d'un plan de travail pour l'Organisation antidopage du Malawi (MADO), était concrète et susceptible de fournir un bon exemple pour les futurs chefs de projets financés par le Fonds. Toutefois, les membres du Comité ont indiqué que dans l'ordre du jour actuel de la réunion, le temps consacré à l'élaboration du plan de travail était insuffisant. Par conséquent, ils ont recommandé que la structure et les grandes lignes du plan de travail de la MADO soient définies à l'avance pour examen et validation pendant la séance plénière. Il a également été noté que le Malawi pouvait utiliser les matériels déjà élaborés par l'ORAD d'Afrique Zone VI. Enfin, les membres ont demandé que le calendrier soit révisé en remplaçant 2015 par 2014.

Les membres du Comité ont salué ce projet bien ciblé, car il avait de fortes chances de stimuler l'élaboration de politiques antidopage régionales cohérentes. Ils se sont également félicités de l'importance du volet promotion et visibilité, qui prévoyait de recourir aux réseaux sociaux, aux émissions de débat télévisées et aux conférences pour promouvoir le message du projet. En outre, ils ont estimé que les suites éventuelles du projet, à savoir les résultats des deux réunions prévues, étaient capitales : (1) élaboration de principes directeurs ; (2) mise en place d'un comité de suivi pour surveiller la mise en œuvre de ces principes. Toutefois, les membres du Comité ont demandé que des précisions soient insérées dans la demande pour que celle-ci soit jugée définitive. Ils ont notamment demandé une révision du budget en raison de coûts élevés (par exemple : location de voitures, de salles). Par ailleurs, ils se sont dits préoccupés par le temps insuffisant consacré, à la fin de la conférence internationale, à l'adaptation des recommandations en tant que principes directeurs. Les chefs de projet ont donc été priés d'accorder davantage de temps à ce point de l'ordre du jour. En outre, le Comité d'approbation a demandé qu'une troisième lettre de soutien soit soumise dans l'une des langues de travail (anglais ou français). Enfin, les membres ont demandé des précisions sur ceux qui seraient nommés parmi les membres du comité de suivi et les 3 500 participants à la conférence cités précédemment, en dehors des 35 personnes énumérées dans la demande.

13. Ayant examiné le projet soumis par Maurice (demande n° 1272),

Approuve en principe ce projet14, sous réserve de la révision du budget ;

14. Ayant examiné le projet soumis par la Tunisie (demande n° 1273),

Approuve un financement de 13 000 dollars des États-Unis pour ce projet¹⁵.

Point 6 de l'ordre du jour – Point sur le « projet relatif aux politiques » du Fonds (approuvé par la Conférence des Parties à sa quatrième session)

- 13. Le Secrétariat a présenté une vue d'ensemble du « projet relatif aux politiques » (ICDS/4CP/Doc.6), ainsi que les progrès accomplis depuis son approbation par la Conférence des Parties à sa quatrième session, en septembre 2013. Il a été noté que le but de cette initiative était d'aider les États parties à formuler des politiques antidopage cohérentes au moyen d'un processus participatif impliquant un vaste éventail de parties prenantes. L'UNESCO faisait le point sur la nécessité d'améliorer les politiques nationales de lutte contre le dopage, notamment la législation et les structures, afin de les mettre en conformité avec les objectifs de la Convention internationale contre le dopage dans le sport et du Code de l'Agence mondiale antidopage (AMA). Les attentes des autorités publiques dans ce domaine se faisant de plus en plus importantes, l'UNESCO souhaitait instaurer un environnement propice à la réalisation des principaux objectifs établis par la Convention et le Code de l'AMA, auquel un nombre restreint d'États parties prendrait part. Le « projet relatif aux politiques » préparerait ainsi les États parties à s'acquitter de leurs obligations et responsabilités au titre de la Convention internationale contre le dopage dans le sport.
- 14. Il a été signalé que le Secrétariat avait avancé dans l'identification des États parties ciblés pour participer au projet (7) : Arabie saoudite, Brésil, Espagne, France, Jamaïque, Kenya et Roumanie (sélectionnés à titre indicatif). Par ailleurs, il a été noté que le calendrier du projet avait été modifié : il s'étendait désormais de juin 2014 à mai 2015 et prévoyait la participation d'un groupe de suivi ad hoc dirigé par l'AMA, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO. En outre, un rapport de suivi complet serait élaboré et publié d'ici octobre 2015 pour être présenté lors de la cinquième session de la Conférence des Parties.

Les membres du Comité se sont félicités du deuxième projet présenté par Maurice au titre du Fonds et de l'approche complète adoptée, tant sur le plan des activités que des compétences des spécialistes (médecins du sport, pharmaciens, nutritionnistes, etc.). Ils ont plus particulièrement salué le volet éducation, qui intégrait les dimensions éthiques du sport et les valeurs dont il était porteur, et ont apprécié l'utilisation des matériels et du modèle de sensibilisation de l'AMA, mettant à profit l'un des événements les plus importants de la région. Pour maximiser l'impact du projet, les membres ont demandé que le budget soit révisé de façon à consacrer moins de dépenses aux articles promotionnels et davantage aux matériels pédagogiques. Le Comité d'approbation a en outre recommandé l'inclusion d'un volet suites du projet, par exemple en mettant les participants en contact à la fin du projet via un réseau en ligne, afin de favoriser un échange continu d'informations dans ce domaine.

Les membres du Comité ont accueilli ce projet avec satisfaction et souligné le retour sur investissement qui pouvait être obtenu dans le cadre d'un ensemble plus vaste d'activités devant être menées à l'échelon national par l'Agence nationale antidopage de la Tunisie (ANAD). Ils ont également relevé que certains aspects de la demande demandaient à être précisés. Notamment, il convenait de fournir davantage d'informations sur le choix des groupes cibles et de justifier les tranches d'âge sélectionnées. Les membres du Comité ont en outre recommandé que les chefs de projet prennent contact avec l'équipe chargée de mettre en œuvre l'initiative nationale roumaine (demande n° 1263), étant donné la place de choix accordée par les deux projets à la lutte contre le dopage dans les salles de sport, pour qu'ils puissent mettre en commun et comparer leurs conclusions.

Point 7 de l'ordre du jour – Autres questions et clôture de la réunion

- 15. La visibilité et la promotion du Fonds ont été évoquées à plusieurs occasions au cours de la réunion. Les membres ont souligné que le partenariat et la coopération entre l'AMA et l'UNESCO n'étaient pas bien compris par les médias et les gouvernements. En conséquence, ils ont proposé que les deux organisations améliorent la promotion de leurs actions conjointes, et ont recommandé que l'AMA intègre des informations sur le Fonds à son site Web. Dans le même esprit, il a été convenu qu'il fallait commencer de rassembler davantage de matériels audiovisuels pendant la mise en œuvre des projets pour les publier sur le site Web du Fonds, afin de rendre le site plus interactif pour les futurs candidats et les visiteurs. Les membres ont également demandé au Secrétariat de se pencher sur les moyens d'améliorer la promotion de l'action et des objectifs du Fonds au sein de l'UNESCO. Il a été indiqué que le Secrétariat y réfléchirait et présenterait des propositions aux membres lors la session de l'automne 2014.
- 16. À la suite des discussions tenues sur deux des nouvelles demandes soumises au Fonds, relatives aux activités antidopage à mettre en œuvre dans des salles de sport et des centres de fitness privés (Roumanie et Tunisie), les membres du Comité ont relevé plusieurs nouveaux problèmes importants soulevés par ces projets, qui pourraient être essentiels pour l'examen des demandes ultérieures par exemple, déterminer si le Fonds devrait contribuer ou non au financement des activités menées dans des salles de sport privées. À cet égard, il a été noté que les entreprises privées devraient au moins être obligées de participer aux coûts de mise en œuvre des activités. Toutefois, il a également été souligné que le dopage était un problème de santé publique important auquel les autorités publiques devaient s'attaquer, quel que soit l'environnement. La représentante de la Finlande a proposé de partager des exemples de bonnes pratiques recensés en Europe et illustrant une collaboration fructueuse entre autorités publiques et secteur privé dans ce domaine.
- 17. Le Comité a décidé que sa prochaine réunion se tiendrait au Siège de l'UNESCO le lundi 13 ou le mardi 14 octobre 2014.
- 18. Le Secrétariat a remercié l'ensemble des membres du Comité pour leurs précieuses contributions à l'évaluation des demandes, et a exprimé sa satisfaction quant à l'engagement des membres nouvellement désignés. Le Président, M. Gennady Aleshin, a remercié à son tour l'ensemble des membres du Comité et a clos la réunion.

[La réunion s'est achevée à 13 h 30, le 23 mai 2014]

ANNEXE I

LISTE DES DOCUMENTS

Point de l'ordre du jour	Titre du document	Cote du document
1	Ordre du jour et calendrier provisoires	ICDS/4AP/Doc.1
2	Règlement intérieur	ICDS/4AP/Doc.2
3	Élection du Président	ICDS/4AP/Doc.3
4	Situation financière du Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport	ICDS/4AP/Doc.4
5	Demandes soumises par les États parties	ICDS/4AP/Doc.5 ICDS/4AP/Doc.5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 5.9, 5.10, 5.11, 5.12, 5.13, 5.14

Documents de référence supplémentaires

- Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport : manuel
- Rapport final de la réunion du Comité d'approbation (septembre 2013)
- Rapport du Comité d'approbation du Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport (ICDS/4CP/Doc. 6)
- Affectation des ressources du Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport 2014-2015 (ICDS/4CP/Doc.7)
- Brochure sur les bonnes pratiques à l'intention des chefs de projet

ANNEXE II

LISTE DES PARTICIPANTS

Membres du Comité

Finlande

Mme Satu HEIKKINEN, Conseillère aux affaires culturelles, Division des sports, Ministère de l'éducation et de la culture

Japon

Mme Naoko HIRAYAMA, Directrice, Bureau des sports internationaux, Division des sports de compétition, Bureau des sports et de la jeunesse, Ministère de l'éducation, de la culture, des sports, de la science et de la technologie

M. Shin ASAKAWA, Principal responsable, Agence antidopage du Japon

Koweït

M. Ahmad AL KHAZAL, Directeur des relations internationales, Autorité publique pour la jeunesse et les sports

Mexique

M. Manuel Salvador GARAYZAR ABAROA, Directeur adjoint de l'Association de recherche et d'étude du Département de médecine, Commission nationale de la culture physique et des sports

Fédération de Russie

M. Gennady ALESHIN, Coprésident du Comité des sports nationaux et non olympiques de Russie, ancien Vice-Ministre des sports, du tourisme et de la politique pour la jeunesse

Zambie

Mme Bessie MALILWE CHELEMU, Directrice des sports, Ministère de la jeunesse et des sports

Conseiller

Mme Anne JANSEN, Responsable principale des relations avec les gouvernements et du respect des règles, Agence mondiale antidopage

UNESCO

- M. Philippe QUÉAU, Sous-Directeur général pour les sciences sociales et humaines
- M. Alexander SCHISCHLIK, Chef d'équipe, Programme antidopage et sport
- M. Scott PULIZZI, Chef d'équipe, Partenariats et communication
- M. Marcellin DALLY, Spécialiste du programme, Programme antidopage et sport

Mme Nancy MCLENNAN, Spécialiste du programme, Programme antidopage et sport

M. Germán MOYANO, Équipe – Lutte contre le dopage dans le sport